Malgré le casier vierge, prison ferme pour le trentenaire qui a menacé sa compagne

écrit par Juvénal de Lyon | 19 septembre 2024

Le prévenu avait menacé de mort, avec un couteau, sa compagne. ©AdobeStock/Illustration
Par Lucile Akrich Publié le 16 sept. 2024
L'homme de 34 ans qui se présente à la barre, lundi 9 septembre 2024, n'était jusqu'à cette affaire, pas connu de la justice.

Il est jugé par le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon pour des faits de violences sur sa compagne de l'époque, dont une menace de mort au couteau.
Le dossier de ces violences conjugales est ouvert le 15 décembre 2023, quand les gendarmes interviennent dans la maison du couple et retrouvent la jeune femme en état de choc, après avoir été menacée de mort avec un couteau.

Un code de survie
Le couple vit ensemble depuis trois ans.

Lui est préparateur de commande en CDI.
La jeune femme évoque des violences depuis le début de la relation.

C’est quand elle lui annonce vouloir le quitter que le jeune homme disjoncte et « sort l’arme blanche » (**1**).

« *La victime avait mis en place un code avec une amie et elle a fait le nécessaire pour que l’on vienne la chercher alors que vous aviez fermé portes et volets de la maison* », résume la présidente du tribunal.

Aux enquêteurs, la victime décrit « *des claques, des coups de pied, des menaces, des paroles rabaissantes* ».

Une jeune femme « *coupée de ses loisirs, de sa famille et de ses amis* » et « *des propos très dénigrants envers elle* », poursuit la juge.

Bousculades, étranglements et chantage étaient devenus son quotidien.

Pour preuve, elle avance des photos horodatées d’hématomes à l’œil, au cou et des traces au menton.

Le conjoint est placé sous contrôle judiciaire depuis cette plainte, avec une interdiction de contact.

Le couple s’est séparé, et Monsieur a trouvé une nouvelle compagne avec qui il vit à Cholet, en compagnie des enfants de cette dernière.

Victime de racisme ? (tiens, tiens, pourquoi pas islamophobie ?)

« *Il y a du vrai là-dedans, j’ai avoué tout ce qui était vrai. Mais le fait que je l’isolais de sa famille est complètement faux* », explique le prévenu à la barre.

« *On habitait à sept minutes de chez ses parents, que l’on voyait bien plus souvent que les miens* ».

L’homme explique qu’il était victime d’injures racistes répétées de la part de sa belle famille et qu’il ne

supportait pas que sa compagne ne le défende pas.

« *Elle me poussait à bout* », tente-t-il de justifier pour expliquer les menaces.

« Je voudrais juste qu'il n'y ait pas d'autres victimes… »

Avec courage, la victime témoigne à la barre.

> *Quand j'entends qu'il a une nouvelle conjointe et qu'elle a des enfants, je voudrais seulement qu'il n'y ait pas d'autres victimes…*
>
> *La victime*

Elle raconte avoir eu le déclic « *quand il a menacé de mort mon frère et mon neveu de deux mois* ».

« *Avant, j'avais peur de partir et ce jour-là, j'ai eu peur de mourir.* » Aujourd'hui, la victime est suivie psychologiquement. Son avocate souligne : « Madame a vécu l'enfer de l'emprise. »

« Un trouble de l'attachement »

Pour l'avocate du prévenu, Maître Anne Bayle, on est dans « le cliché » et « la caricature ».

« *Il y a autant de dossiers de violences conjugales qu'il y a de couples, et ce n'est pas la réalité de ce dossier-là* », explique-t-elle.

Elle défend ce jeune garçon « socialisé, qui travaille » *mais qui souffre certainement « d'un trouble de l'attachement, courant chez les enfants adoptés.* »

« *Il s'est senti extrêmement mal dans cette famille et a vécu des choses très dénigrantes, ce que l'a conduit à faire n'importe quoi* », reconnaît l'avocate qui lance :

> *Il a besoin d'aide, il est jeune, il a un suivi psychologie. Mais on n'est pas dans le cadre du macho qui domine.*
>
> *Maître Anne Bayle, avocate du prévenu*

Le procureur Fiammetta Esposito estime que la jeune femme était « piégée ».

> *C'est le cas de beaucoup de femmes qui vivent ce calvaire. Piégée parce que sous emprise, terrorisée et malgré tout amoureuse.*
>
> *Fiammetta Esposito, procureur de la République*

Pour le ministère public, c'est « une indécente aberration » de dire que les torts sont partagés.

Malgré le casier judiciaire vierge du prévenu, elle requiert un an de prison, dont six mois avec sursis et une interdiction de contact avec la victime.

Prison ferme

Le tribunal condamne le trentenaire à 18 mois de prison dont douze mois avec sursis probatoire pendant trois ans.

Une interdiction de contact avec la victime est prononcée ainsi qu'une interdiction de paraître à La Roche-sur-Yon et une obligation de soins et d'indemniser la victime : 3 000 € en réparation du préjudice moral, 165 € en réparation du préjudice matériel et 800 euros au titre des frais de justice.

(1) Arme blanche ? Ce ne serait pas raciste ça ?

(2) serait-il coraniqué ce triste sire ? Sourate 4/34 : Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de

leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l’absence de leurs époux, avec la protection d’Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d’elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles…

https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon_85191/malgre-un-casier-vierge-prison-ferme-pour-le-trentenaire-qui-a-menace-sa-compagne-avec-un-couteau_61611801.html

Juvénal de Lyon